

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 28 novembre 2017 à 20 H 30**

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, Mmes VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, PAGE Natacha, BOURDICHON Nelly,

Absents excusés : Mmes RONJON Pin, CHAMBAUD Michèle, MARTEL Anne, Mrs PAIN Pascal, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves,

Secrétaire de séance : Mme VIRY Madeleine

&.....
La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI, Maire, et débute par l'approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017.

DELIBERATIONS

CONVENTION AVEC LE RASED DOMBES SUD

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de convention du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) Dombes Sud qui intervient auprès des enfants rencontrant des difficultés d'ordre scolaire. Le but de la présente convention est de permettre au RASED de disposer d'un budget de fonctionnement pour la mise en œuvre de ses missions décrites dans les circulaires N°2002-113 du 30/04/2002 et n°2009-088 du 17/07/2009. A cet effet, le RASED Dombes Sud, piloté par l'Inspectrice de l'Education Nationale, sollicite de la part du Conseil Municipal une subvention entre 20 et 50 euros par classe, par an, afin de mener à bien ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention avec le **RASED Dombes Sud** pour une période de trois ans,
- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 45 € par classe, par an soit un montant total de 225 €.

PISTES CYCLABLES ET PIETONNIERES – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.C.P.A. POUR LES CHEMINS 3 ET 5A/5B

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2015 sollicitait les demandes de subventions pour la réalisation de pistes cyclables et piétonnières auprès du CDRA, de la DETR et de la CCPA pour les chemins 3 et 5a/5b.

Cette délibération a été modifiée lors du conseil Municipal du 23 janvier 2017 au titre que la subvention DETR avait été refusé. Il avait été alors demandé à la C.C.P.A. d'allouer un fonds de concours de 46 840,75 € pour cette opération.

Au vu du montant réel des travaux, la communauté de communes est amenée à recalculer sa participation à la commune de Rignieux-le-Franc qui s'élèvera désormais à **33 576,37 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le bilan financier de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la CCPA de réviser le montant attribué en le portant à hauteur de **33 576,37 €** correspondant à 50 % du restant à charge de la commune.

CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GUILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré par délibération en date du 4 septembre 2013 à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de convention de cette agence pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route du Guillon. Le coût de cette mission s'élève à **5 400,00 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route du Guillon pour un montant de **5 400,00 € H.T.** avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention avec l'agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

DECISION MODIFICATIVE N°3 – OUVERTURES DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour les travaux du pied du « Calvaire, le mobilier pour la cantine et les achats de petits équipements pour l'école n'ont pas été prévus au Budget Communal 2017. Par ailleurs, en fonctionnement, les crédits ouverts au compte 65548 et 6574 sont insuffisants, il convient de les augmenter. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7381 – Taxe add. Droits mutation		4 000,00 €		
65548 – Autres contributions	3 500,00 €			
6574 – Subv. Fonct. Pers. Droit privé	500,00 €			
020– dépenses imprévues invest.			- 3 100,00 €	
2313-379 immobilisations en cours construction – Pied Calvaire			2 300,00 €	
2188-380 Autres immobilisations corporelles- Petit équipement école			450,00 €	
2184-381 Autres immobilisations corporelles – Mobilier cantine			350,00 €	

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier d'urbanisme : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 17 octobre au 28 novembre 2017 :
 - ✓ Permis de construire
 - **PETIT Stéphane** – 16 bis rue Champ Fleuri – Agrandissement habitation, Atelier et terrasse couverte
 - ✓ Permis de construire modificatif
 - **TERRE Habitat aménagement** – Lot 16 lotissement bataillard – Modification des emplacements des garages
 - ✓ Déclaration préalable
 - **M. BRIENNE Marc** – 44 rue du Champ Fleuri – clôture,
 - ✓ Certificat d'urbanisme informatif
 - **Office notarial GENAS Maître LOMBARDO** – 125 chemin des sources – Vente

- **Aménagement de la route de « Chanoz »** : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé par convention une étude pour l'aménagement sécurité de la route de Chanoz. Le projet dans sa globalité représente un budget de 1,5 millions d'euros. Vu l'ampleur de l'opération, une première tranche est envisagée de la place de la Fontaine jusqu'au Chemin des Sources comprenant l'aménagement des trottoirs, pistes cyclables, etc.
Parallèlement, le SIEA réalise une étude pour l'enfouissement des réseaux électriques, fibre, et télécommunications pour la partie du Chemin des Sources à la route départementale. Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à environ 120 000 €. L'éclairage public n'est pas compris dans cet estimatif.
- **Conseil D'école** : M. Pierre BOILEAU fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 9 novembre dernier avec les nouveaux membres des représentants de parents d'élèves. L'effectif de l'école est de 110 élèves. Les principaux points évoqués portaient sur le nouveau règlement intérieur de l'école, la sécurité, les projets pédagogiques (piscine pour les CP/CE1, Bibliothèque, etc...)
Au niveau des rythmes scolaires, un questionnaire sera adressé en janvier à l'ensemble des parents afin qu'ils se positionnent pour le maintien du rythme actuel ou le retour à la semaine de 4 jours.
- **Repas des Maires du Canton** : la commune de Rignieux-le-Franc accueillera ce samedi 2 décembre le traditionnel repas des maires.
- **Téléthon 2017** : les associations du village reconduisent l'organisation du Téléthon le samedi 9 décembre 2017, diverses animations sont prévues ainsi qu'un repas le soir.
- **Travaux d'aménagement d'appartements au-dessus de l'ancien bâtiment scolaire** : Les travaux d'aménagement se poursuivent avec l'intervention des différents corps de métiers. il est prévu une mise à disposition pour la location à compter de février 2018.
- **Employés communaux** : Monsieur Rolland BROTEL informe le conseil municipal du départ de M. HAMIEZ Valentin qui occupe le poste d'agent technique au sein de la commune. Un recrutement est envisagé pour pallier à son remplacement.

